



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 512 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : .55
Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

Objet : Convention de partenariat avec l'Éducation nationale sur l'accès aux bassins extérieurs de Poligny et du bassin d'apprentissage du collège Jules Grévy

Il est proposé d'approuver deux conventions ayant trait à l'enseignement de la natation sur temps scolaire entre la CCAPS et l'éducation nationale du Jura définissant les conditions d'accueil :

- des classes des écoles primaires publiques de la communauté de communes Cœur du jura aux bassins extérieurs de Poligny ;
- des classes des écoles primaires publiques de la communauté de communes Cœur du jura au bassin d'apprentissage du collège Jules Grévy de Poligny.

La mise en œuvre de l'enseignement correspondant à l'acquisition d'une aisance aquatique suffisante pour évoluer en sécurité et l'enseignement de la natation concerne les élèves du cycle 3 telle qu'elle est définie par les textes en vigueur : les programmes d'enseignement de l'école, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et la note de service du 28-2-2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 512 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Convention de partenariat avec l'Education nationale sur l'accès aux bassins extérieurs de Poligny et du bassin d'apprentissage du collège Jules Grévy

Les deux conventions spécifient les objectifs du partenariat, les obligations de l'enseignant responsable de la classe, les obligations du responsable du bassin, sécurité des élèves en bassin d'apprentissage, modalités d'intervention (chaque classe bénéficiera d'un module de 10 à 12 séances de 40 min effectives dans l'eau minimum), conditions particulières (principe de la gratuité, transports seront pris en charge par la communauté de communes ainsi que la mise à disposition d'un surveillant qualifié), assiduité des élèves, durée et diffusion de la convention uniquement pour le cycle 3.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DEMANDE d'approuver les deux conventions avec l'Education Nationale ;

AUTORISE le président à signer lesdites conventions.

Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

